

Quelle somme sera taxée au partage?

Par dukdepadoue, le 25/05/2008 à 15:02

Bonjour,

Le père est décédé laissant pour hériter sa veuve et ses 2 enfants.

Il faut faire le partage successoral.

Il y a 100 000 € de biens de communauté et 50 000 € de biens propres au défunt.

Quel est le montant de la base à taxer à 1.1 % ?

Par Visiteur, le 25/05/2008 à 20:28

100 k€ dont 50% de la communauté

Bien cordialement

Par dukdepadoue, le 25/05/2008 à 21:17

Bonsoir,

on me répond d'autre part que (je cite):

"La base de taxation comprends en effet les biens communs et les biens de succession pour la simple raison qu'avant de liquider la succession il faut d'abord liquider la communauté puisque la moitié de la communauté dépends de la succession".

Que faut-il en penser ?

Par dukdepadoue, le 25/05/2008 à 21:21

Pardon, j'ubliais dans la précédante citation:

..."la base de taxation sont les biens communs [s]en totalité[/s]".

Par Visiteur, le 26/05/2008 à 21:23

Le survivant est PROPRIETAIRE de 50% de la communauté, je ne vois pas pourquoi il faudrait payer sur quelque chose qui n'est pas à partager...